

Patrimoine suisse = Schweizer Heimatschutz

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **101 (2006)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégies pour la sauvegarde de notre patrimoine bâti

Le débat est ouvert!

Philippe Biéler, Président de Patrimoine suisse, Maracon VD

En introduction du séminaire du 1er décembre 2005 à Bienne consacré aux stratégies à développer pour assurer la sauvegarde de notre patrimoine bâti, j'ai énoncé très librement quelques questions qui me sont apparues comme importantes après six mois de présidence de Patrimoine suisse, des considérations purement personnelles, qui n'engagent pas notre association. Ces préoccupations n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. Il faut plutôt les considérer comme des pistes à creuser, de nature parfois même provocatrice. Le débat est ouvert : je me réjouirais qu'il soit relancé par d'autres !

Le présent texte reproduit l'essentiel des propos que j'ai tenus, avec quelques compléments. Les questions abordées, qui n'ont pas forcément de lien direct entre elles, s'articulent successivement autour des trois piliers du développement durable : l'économie (1), le social et l'environnement (2), le cadre de vie (3). De plus, elles se rapportent d'abord plutôt aux rénovations, puis davantage aux constructions nouvelles.

Dans le domaine des rénovations

Face à la dégradation générale des finances publiques, comment assurer la conservation, l'entretien et la restauration du patrimoine ? Comment en diminuer les coûts ? (1)

En guise de premières réponses, je risquerais quatre hypothèses :

- Lorsque c'est possible, il faut privilégier l'entretien et le maintien de la substance bâtie à sa rénovation. Cela s'avère plus économique pour l'investisseur comme pour l'utilisateur. C'est aussi plus durable, car on économise les ressources.
- Avant tout projet, il convient de débattre du programme des travaux (plus ou moins économique et écologique) plutôt que d'admettre sans autre la commande, parfois largement inadaptée aux circonstances locales.
- Dans notre pays en particulier, ne sommes-nous pas les champions des restaurations perfectionnistes, de luxe ?
- Enfin, c'est en investissant dans l'éducation et la formation au patrimoine que l'on fera à long terme de grandes économies.

Quels sont les impacts économiques de la conservation du patrimoine pour les propriétaires de monuments historiques ? Peuvent-ils assumer les contraintes légales ? (1)

J'ai près de chez moi un ami et voisin qui se trouve être le malheureux (c'est lui qui le dit) héritier d'une ancienne scierie d'intérêt régional, bien conservée. Ce bâtiment se dégrade et il conviendrait d'investir pour en assurer la survie. N'y voyant aucun intérêt, le propriétaire n'a pas du tout l'intention d'y consacrer l'argent nécessaire... De même, nous connaissons tous le problème d'édifices plus importants, comme par exemple les nombreux châteaux que compte notre pays, dont l'avenir est fortement compromis du fait de la difficulté de leurs propriétaires à assumer leurs charges. Il suffit à cet égard de consulter notre liste rouge des bâtiments en péril (www.patrimoinessuisse.ch/f/themen/roteliste.shtm). Loin de moi l'idée de tolérer l'abandon ou le non-entretien de tels bâtiments d'intérêt. Mais force nous est de reconnaître qu'il y a là un vrai problème. Bien sûr, il convient d'abord de se concentrer sur les travaux minimum, indispensables pour assurer la conservation du patrimoine, et de ne rien exiger d'autre. Le reste, s'il le faut, peut attendre. Mais cela ne suffit pas. On peut parfois trouver une solution dans la réaffectation du bâtiment, c'est-à-dire dans son utilisation à d'autres fins que celles prévues jusqu'ici. Mais il convient de rester sobres et de trouver un usage qui reste tout de même aussi proche que possible de la fonction d'origine, aussi bien

pour respecter le bâtiment que pour limiter les travaux. De plus, lorsqu'on n'est pas en zone à bâtir, la réaffectation (que je ne refuse pas par principe) doit répondre à diverses conditions strictes (voir à ce sujet tout le débat sur les constructions en zone agricole). On peut aussi imaginer trouver une solution de financement en valorisant par une nouvelle construction une partie de la propriété, du parc ou du domaine attenant au bâtiment menacé. Mais cela pose diverses questions que nous sommes en train de discuter au sein de Patrimoine suisse.

Notre association vient par ailleurs de créer la fondation « Vacances au cœur du patrimoine », qui reprendra des bâtiments historiques vides, les rénovera en douceur, puis les louera comme logements de vacances (www.patrimoinessuisse.ch/f/themen/ferien.shtm). En sauvant des bâtiments menacés ou dont les propriétaires n'ont pas de moyens suffisants, cette fondation apportera une excellente réponse à notre problème, mais encore

STRATEGIEN ZUR DENKMALERHALTUNG

red. Als Einführung in die Fachtagung des Schweizer Heimatschutzes (SHS) über Strategien zur Denkmalerhaltung vom 1. Dezember 2005 in Biel hat dessen Präsident, Philippe Biéler, zum Thema freimütig einige Fragen aufgeworfen, die ihm nach sechsmonatiger Präsidentschaft wichtig erschienen. Diese kreisen um die drei Pfeiler einer nachhaltigen Entwicklung, nämlich die Wirtschaft, den sozialen Bereich sowie die Umwelt und das Lebensumfeld, und betreffen zunächst vorwiegend die Renovation von Altliegenschaften, dann aber auch den Neubaubereich (siehe französischer Text auf dieser Seite. Die deutsche Version folgt aus Platzgründen erst in der nächsten Ausgabe).

partielle puisque concentrée sur les vacances. Peut-être Patrimoine suisse devra-t-il ultérieurement créer une deuxième fondation qui réunisse les moyens nécessaires à venir au secours d'autres bâtiments, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays ?

Voir à ce sujet par exemple www.nationaltrust.org/loan/index.html?cat=2

Les normes (sécurité, incendie, etc.) ne sont-elles pas souvent un facteur de renchérissement ainsi qu'une atteinte à la substance du patrimoine ? Quel niveau d'insécurité sommes-nous prêts à assumer ? (1 et 2)

On constate aujourd'hui dans la construction une recrudescence de normes et certifications de toutes sortes, destinées (parfois à juste titre) à protéger notre sécurité, notre santé, nos voisins, notre environnement, notre survie (abris PC) ou encore nos bâtiments eux-mêmes (contre le feu notamment). Il faut dire que notre culture est de celles qui prônent la sécurité maximale, l'assurance tous risques ; le danger et la précarité ne font pas partie de nos habitudes ! Mais cela a un coût économique (surtout lorsqu'on est dans la rénovation) et patrimonial : souvent, la substance de nos bâtiments est directement menacée par ces normes derrière lesquelles s'abritent maintes autorités ou même qui priment parfois aux yeux des tribunaux. N'y a-t-il pas contradiction entre cette normalisation rampante et le respect des anciennes règles de l'art ? Voir à ce sujet l'excellent article de Pierre Baertschi, p. 18 du précédent no de Sauvagerie (1/06). Heureusement, ces normes diverses ne sont pas toujours antinomiques des exigences patrimoniales. Il existe parfois des convergences d'objectifs. Dans d'autres cas, des solutions de compromis peuvent être trouvées. Personnellement, pour sortir de la prédominance des normes, je préconiserais :

- une pesée des intérêts en présence, de cas en cas, reconnue juridiquement ;
- une responsabilisation des usagers : les comportements doivent être adaptés aux lieux ; surtout, ne pourrions-nous pas admettre un plus haut degré d'insécurité ?

- enfin, lorsque véritablement aucune solution respectueuse du bâtiment ne se dessine, il y a peut-être lieu de s'interroger sur la pertinence de l'usage prévu et d'adapter celui-ci aux possibilités de celui-là.

Quels sont les impacts sociaux de la conservation du patrimoine ? Nos attentes et exigences (architecturales, etc.) sont-elles compatibles avec les besoins des usagers ? (2)

Comme tous les amoureux du patrimoine, nous avons des objectifs de préservation des objets de valeur, des critères de qualité pour les interventions, des exigences de respect des règles de l'art. Mais comment cela se traduit-il pour les habitants-usagers ? N'a-t-on pas vu nombre de quartiers populaires vidés de leurs occupants pour faire place à de somptueuses rénovations ? Et aujourd'hui encore, ne voit-on pas quantité de quartiers des vieilles villes du monde entier être luxueusement transformés, avec d'ailleurs un respect parfois relatif du patrimoine ? Cela tombe sous le sens : de même qu'il convient d'adapter l'usage prévu aux possibilités du bâtiment, de même convient-il d'adapter le projet à ses futurs utilisateurs. C'est dans ce sens que, depuis maintenant de nombreuses années, on préconise autant que possible les rénovations douces, qui présentent comme avantages de sauvegarder la substance et le caractère des bâtiments, de diminuer les investissements et les coûts, de préserver les ressources et l'environnement et de maintenir en place les occupants.

Comment concilier conservation-restauration du patrimoine et architecture durable ? Les économies d'énergie sont-elles compatibles avec la sauvegarde du patrimoine ? (3)

Adeptes du développement durable, j'accorde une grande importance à la valeur culturelle du patrimoine bâti, mais je juge aussi nécessaire de contribuer à la sauvegarde de notre environnement, c'est-à-dire limiter les sources de pollution, ménager les ressources finies, favoriser les énergies renouvelables, etc. Ces deux objectifs sont-ils conciliables ? Comment pratiquer la rénovation

écologique dans les bâtiments anciens de valeur ? Ici de nouveau, les solutions existent parfois, tant mieux ! Tout n'est pas incompatible. Et dans les autres cas, il convient là encore de peser les intérêts. Mais peut-être faudrait-il aller plus loin ? Pourquoi par exemple ne développerait-on pas un standard Minergie adapté au patrimoine (ancien comme contemporain d'ailleurs) ? Mais il nous faudra pousser le débat plus loin : les capteurs solaires, par exemple, sont une des ressources énergétiques d'avenir. Comment va-t-on les intégrer dans notre tissu bâti ? Et la question est aussi ouverte autour des éoliennes...

Dans le domaine des constructions

Lord Norman Foster a dit : « Les architectes, les designers et les aménagistes ne peuvent plus ignorer les dégâts écologiques que causent les immeubles et leur usage ». Comment allier architecture de qualité et exigences environnementales ? (3)

Nous sommes des adeptes de la belle architecture, et pour rien au monde je ne voudrais sacrifier à cet idéal. Mais nous rendons-nous compte que la belle architecture, tout autant que la mauvaise, détruit du territoire (particulièrement limité en Suisse), consomme des ressources énormes (on oublie toujours l'énergie grise nécessaire à la « fabrication » d'un bâtiment), et produit des déchets multiples (à sa construction, à sa transformation, mais surtout à son inéluctable destruction !) ?

Avec l'influence croissante des investisseurs, le contrôle de la construction n'est-il pas progressivement retiré aux architectes (sans parler des usagers, qui n'ont jamais eu droit à la parole) ? Comment combattre la médiocrité quotidienne et générale qui en résulte ? (3) L'immobilier est d'abord et avant tout un marché, un formidable lieu de profit, que dominant, depuis quelques décennies, les promoteurs. Ceux-ci sont à la source de la grande majorité des constructions et envahissent en particulier nos villes. Les défenseurs du patrimoine que nous sommes sauvons quelques objets de la destruction. Nous avons raison de le faire et

pouvons être fiers de résultats parfois spectaculaires. Mais qu'en est-il de tout le reste de notre environnement bâti ? Quelles peuvent être nos actions pour combattre la médiocrité, pour contrer les dégâts que produit la seule recherche de profit ? Dans un premier temps, il convient d'étendre clairement la protection des monuments historiques à tout ce qui les entoure, c'est-à-dire à ce qu'on appelle leurs « abords » (par exemple dans un rayon de 300 m, comme en France sauf erreur ?). Il convient aussi d'étendre la protection légale aux « ensembles bâtis » d'intérêt (quartiers, sites, etc.), et ceci même lorsqu'aucun des bâtiments qui les composent ne présente en lui-même d'intérêt particulier. Mais cela ne suffira pas. Alors ?

Nos paysages ordinaires se sont considérablement dégradés depuis 50 ans. Ne nous sommes-nous pas déjà habitués à ne plus regarder, à ne plus voir les laideurs qui nous entourent, notamment dans toutes les zones périurbaines ? La sauvegarde du patrimoine a-t-elle déserté le domaine du paysage bâti ? (3)

Sauvegarder le patrimoine, c'est sauver les bâtiments de qualité qui méritent de l'être, mais c'est aussi empêcher les dégradations de notre environnement, c'est aussi combattre la laideur. Et cela passe par un élargissement de notre champ d'action. Le patrimoine n'est pas qu'une question architecturale, il est indissociable de l'urbanisme (qui fixe notamment les règles de construction), de l'aménagement du territoire (qui détermine les affectations) et du paysagisme (qui crée de la qualité dans les espaces extérieurs).

A part les centres des villes historiques, la « bouillie » semi-urbaine (ni ville ni campagne) qu'est devenu le plateau suisse fait honte : qu'allons-nous en faire ? Où est passé l'aménagement du territoire ? (3)

Avez-vous déjà remarqué ce que sont devenues les entrées de nos villes ? Partout le long des axes routiers, ce ne sont que centres commerciaux, entreprises industrielles, garages et stations d'essence, entrepôts et ate-

liers ! Par zones entières, d'immenses surfaces ont été sacrifiées à l'esthétique, tout comme à la convivialité (essayez par exemple de vous y promener en tant que piéton ou cycliste !). Voilà donc les portes d'entrée, les cartes de visite que s'offrent nos principaux centres urbains ! Ailleurs, ce seront des conglomérats d'habitations individuelles hétéroclites, disparates et dépareillées... Ailleurs encore, un patchwork de constructions diverses, sans ordre ni sens intelligible ! Telle une immense tache d'huile, le bâti ordinaire s'est répandu sur le territoire, sans contrôle ni processus organique. En fait, on peut dire que les hypercentres de nos villes (en général les « vieilles villes » historiques) sont aujourd'hui pour l'essentiel sauvés. Mais une grande partie du reste du plateau suisse est devenue sinistre ! Qu'en avons-nous fait ? Quel environnement bâti nous sommes-nous petit à petit laissé imposer ? Qu'est devenu l'aménagement du territoire ? Quels paysages (souvent ni vraiment urbains ni vraiment ruraux) léguerons-nous à nos enfants ? Il y a là à mon avis un grand champ d'action pour les défenseurs du patrimoine !

Il existe des exemples de constructions qui allient économie des moyens, logements sociaux, architecture de qualité et respect de l'environnement : pour quoi sont-ils si rares ? (1, 2 et 3)

La ville de Mulhouse (Alsace) a inauguré l'an dernier sa Cité Manifeste, construite par cinq équipes, dont celle de Jean Nouvel : 61 logements à la fois sociaux, économiques, architecturés, contemporains, inventifs et conviviaux. Pourquoi de tels quartiers de qualité sont-ils l'exception ? Certes, on constate des progrès. L'intérêt pour l'architecture se développe, les constructions contemporaines réussies sont de plus en plus appréciées, le respect des modes constructifs et des matériaux traditionnels et/ou naturels renaît, des bâtiments écologiques éclosent ici ou là. Mais ce sont toujours des cas isolés. Qu'avons-nous fait, ou plutôt que n'avons-nous pas fait, pour mériter que la grande masse des constructions ordinaires soit si catastrophique depuis plusieurs décennies ?

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES

red. Patrimoine suisse refuse l'abrogation de la Lex Koller avec les mesures d'aménagement du territoire actuellement proposées. L'association ne se ralliera à l'abrogation de cette loi que lorsque des mesures de régulation de la construction de résidences secondaires plus efficaces auront été prévues pour protéger nos sites et paysages qui constituent notre principal capital touristique. Dans sa réponse à la procédure de consultation de l'Office fédéral de la justice, Patrimoine suisse fait valoir que le transfert de la responsabilité du contrôle de la construction de résidences secondaires aux cantons par le biais du plan directeur cantonal est insuffisant pour empoigner les problèmes actuels. Il attend au contraire des mesures supplémentaires. Les zones à bâtir doivent d'abord être rendues conformes à la disposition de l'art.15 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, et la construction de résidences secondaires doit être limitée par des contingentements.

SATISFAIT DE L'ÉCU D'OR 2005

ps. Au total, 590 198 écus d'or traditionnels et 800 écus anniversaires ont été vendus l'an dernier au profit du patrimoine et de la nature. L'Ecu d'or 2005 a rapporté un bénéfice net de 1,73 million de francs. Même si, à l'échelle nationale, les ventes 2005 ont été inférieures de 0,6 pour cent à celles de l'année antérieure, la responsable du Bureau de l'Ecu d'or, Brigitte Brändle, se déclare satisfaite du résultat, ce d'autant plus qu'une forte progression a été enregistrée dans certaines régions du pays : « Un immense merci aux écolières et écoliers qui ont participé à la vente, aux collaboratrices et collaborateurs bénévoles, aux offices de poste et, bien sûr, à la population suisse ! » Sur le bénéfice net 2005, une somme de 482 065 francs est réservée au projet anniversaire de Patrimoine suisse : la création d'un Centre du patrimoine bâti dans la Villa Patumbah, à Zurich-Seefeld. En outre, 41 007 francs ont été dépensés pour la production du dossier didactique et pour le travail de presse et d'information. Avec 580 000 francs chacune, les deux organisations qui chapeautent l'Ecu d'or – Patrimoine suisse et Pro Natura – ont pu financer différentes tâches de leurs domaines d'activité respectifs, et 50 000 francs sont allés à leur « filiale », la Fondation suisse pour la protection du paysage.

Der SHS zur Aufhebung der Lex Koller

Flankierende Massnahmen zwingend

ALLEEN-KAMPAGNE GESTARTET

shs. Der Schweizer Heimatschutz unterstützt die Alleen-Kampagne des Fonds Landschaft Schweiz FLS. Diese fördert die Pflanzung von Alleen und Baumreihen und stellt dazu in den nächsten drei Jahren eine Million Franken zur Verfügung. «Indem wir Alleen pflanzen, geben wir der Landschaft ein Stück Natur zurück, das wir ihr – und uns – mit der Strasse zunächst genommen haben», sagt Bundespräsident Moritz Leuenberger in seiner Grussbotschaft an den Fonds Landschaft Schweiz zum Start der Kampagne. Tatsächlich sind Alleen in der Vielfalt ihrer Funktionen durch nichts zu ersetzen. Kaum ein anderes Element prägt das Bild unserer Kulturlandschaft wie die Baumreihen entlang von Strassen, Wegen und Gewässern. Sie verleihen der Landschaft Tiefe, indem sie das Auge in die Perspektive führen. Allein verbinden aber auch isolierte Naturräume – Kleinsäuger, Insekten und Vögel finden in ihnen Unterschlupf und benutzen sie als Trittplätze. Wer kennt nicht das erfrischende



Gefühl, im Schatten einer Allee zu wandern. Allein und Baumreihen sollen in der Schweiz wieder vermehrt Promenaden und Avenuen zieren, Feld- und Flurwege oder Fließgewässer bereichern. Deshalb unterstützt der FLS ab sofort Projekte, die den Anforderungen entsprechen, mit 75 Prozent der Kosten für Anschaffung, Pflanzung, Schutz und Erstpflanze bzw. mit minimal 100 und maximal 500 Franken pro Baum. Mit ersten Pilotprojekten wird in Freienwil AG (hochstämmige Obst- und Nussbäume), Meinier GE (verschiedene Nussbaumarten) und Dürnten ZH (vor allem Eichen) gestartet.

Nähere Auskunft: www.alleen.ch

red. Der Schweizer Heimatschutz (SHS) lehnt die Aufhebung der Lex Koller in Verbindung mit den vorgeschlagenen raumplanerischen Massnahmen entschieden ab. Eine Aufhebung dieses Gesetzes könne er nur begrüssen, wenn die Massnahmen zur Regelung des Zweitwohnungsbaues im Interesse unserer Landschaften und Ortsbilder, welche das wichtigste Kapital des Tourismus bildeten, wesentlich griffiger ausfallen.

In seiner Vernehmlassung an das Eidgenössische Bundesamt für Justiz bemerkt der SHS einleitend, dass er sich in den vergangenen Jahrzehnten konsequent für eine griffige Raumplanungsgesetzgebung (RPG) stark gemacht habe und weist zugleich darauf hin, dass der Alpenraum in den vergangenen 40 Jahren in einem gewaltigen Ausmass mit Zweitwohnungen überbaut worden sei.

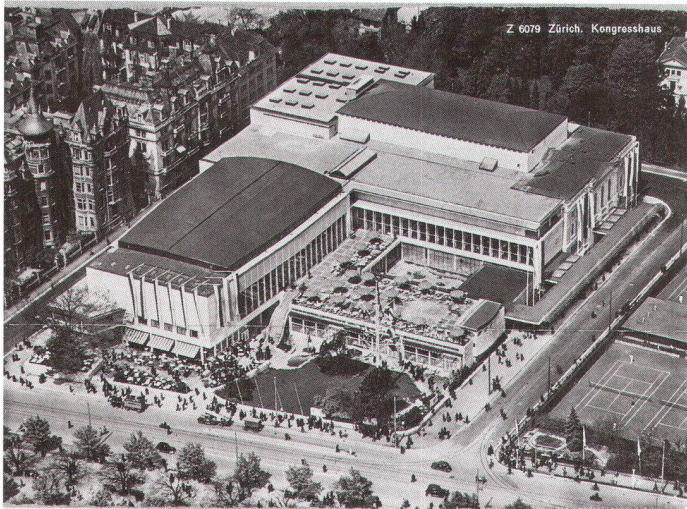
Nicht mehr zeitgemäss

Der SHS teilt daher die Einschätzung des Bundesrates uneingeschränkt, dass der Bau von Zweitwohnungen gebietsweise bedenkliche Ausmasse erreicht hat. Weder die Lex Koller noch die Einführung des RPG vor mehr als 25 Jahren hätten die Bautätigkeit in diesem Segment massgeblich beeinflussen können. «War vor zwanzig Jahren die Angst vor einem Ausverkauf der Heimat wohl der wichtigste Grund für die Limitierung des Zweitwohnungsbaues, so ist heute die ungebremste Zersiedlung des Alpenraumes und der damit einhergehende Qualitätsverlust bei Landschaften und Ortsbildern zu nennen.» Die Beschränkung der Erwerbsmöglichkeit von Zweitwohnungen für Personen im Ausland sei auch aus seiner Sicht nicht mehr zeitgemäss. Es sei jedoch offensichtlich, dass die Aufhebung der Lex Koller einen sprunghaften Anstieg der Nachfrage und damit des Zweitwohnungsbaues auslöse. Flankierende Massnahmen in der Raumplanung seien deshalb «absolut vordringlich».

Zumal dieses Segment von Wohnungen aufgrund der geringen durchschnittlichen Belegung nur eine sehr geringe Wertschöpfung nach sich ziehe und deshalb auch aus wirtschaftlichen Überlegungen kaum förderungswürdig sei. Die schon heute sehr starke Nachfrage nach Zweitwohnungen führe dazu, dass sogar rentable Hotelbetriebe geschlossen und die Liegenschaften in Zweitwohnungen umgebaut würden.

Für Kontingente und Mehrwertabschöpfung

Die vollständige Übertragung der Verantwortung für die Regelung und Entwicklung des Zweitwohnungsbaues an die Kantone mit dem Instrument des Richtplanung ist nach Auffassung des SHS nicht geeignet, um einer gebietsweise problematischen Entwicklung entgegenzuwirken. Zumal der Bundesrat kaum bereit sei, augenfälligen Mängeln entgegenzuwirken und auch die Kantone nur wenig Bereitschaft zeigten, den stark betroffenen Regionen oder Gemeinden einschränkende Vorgaben bezüglich des Zweitwohnungsbaues zu machen, wie das Beispiel der Region Oberengadin in der jüngsten Vergangenheit gezeigt habe. Aufgrund dieser unbefriedigenden Situation seien zusätzliche Massnahmen zu treffen. So müssten die Bauzonen an die Vorgaben von Art. 15 RPG angepasst werden und sei der Zweitwohnungsbau mit Kontingenten zu beschränken. Auch dürfe der Zweitwohnungsanteil in keinem Fall den Maximalwert von 50 Prozent überschreiten. Ferner müsse der aufgrund nutzungsplanerischer Festlegungen geschaffene Mehrwert bei Zweitwohnungen ganz oder teilweise abgeschöpft und dessen Ertrag für Massnahmen zum Schutz der Landschaft und der Ortsbilder sowie für Massnahmen zur Förderung von Zweitwohnungsvermietungen eingesetzt werden.



Links: Das Kongresshaus von 1939 in einer historischen Aufnahme (Archivbild)

A gauche : le palais des congrès de 1939 (photo archives)

Zentralvorstand verabschiedet Resolution

Kongresshaus erhalten

shs. Das Zürcher Kongresshaus und die Villa Rosau sind unbestrittene Baudenkmäler. Trotzdem sollen sie einem Neubau weichen. Der Zentralvorstand des Schweizer Heimatschutzes (SHS) fordert einen Erhalt und hat an seiner Frühjahrssitzung in Zürich folgende Resolution verabschiedet:

1. Das Zürcher Kongresshaus und die Villa Rosau sind Kulturgüter ersten Ranges. Das Kongresshaus (1939) ist das Resultat eines Architekturwettbewerbes in schwierigster Zeit und der letzte bedeutende Zeuge der Landi 1939, deren Eröffnungsfeierlichkeiten es aufnahm. Der raffinierte Einbezug der beiden Säle der Tonhalle von 1895 ist ein wertvolles Zeitdokument für das Weiterbauen an Bestehendem. Hinzu kommt, dass das Kongresshaus in allen wesentlichen Teilen und Details in seltener Vollständigkeit erhalten und der allgemeine Erhaltungszustand ausnehmend gut ist. Bei der Villa Rosau (1844) handelt es sich um ein Hauptwerk des bedeutenden Architekten Ferdinand Stadler.

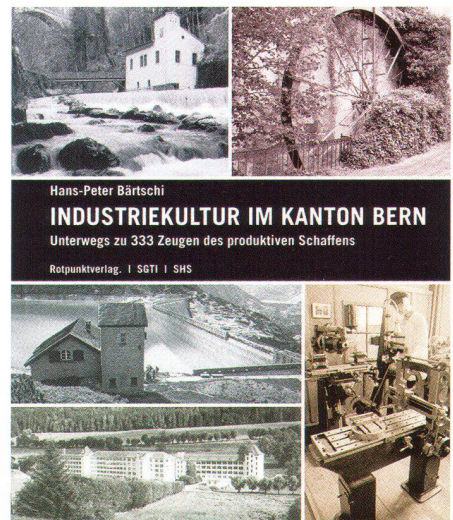
2. Das Kongresshaus ist ein Meilenstein der Schweizer Architektur. Es wurde 1939 von den berühmten Schweizer Architekten Max Ernst Haefeli, Werner Max Moser, Rudolf Steiger fertig gestellt und gilt als Hauptwerk der erweiterten Moderne (Architekturausprägung um 1940, auch Landistil). Dieser oft unterschätzte Architekturstil legte den Grundstein für die vielgerühmte und international bewunderte Schweizer Architektur von heute.

3. Der Zentralvorstand des SHS fordert, im Einklang mit dem Zürcher Heimatschutz, die Stadt und den Kanton Zürich auf,

- die Planungsabsichten, die zur Zerstörung des Kongresshauses führen, aufzugeben. Für das neue Zürcher Kongresszentrum muss ein Projekt erarbeitet werden, welches die Erhaltung des Kongresshauses von 1939 ermöglicht, oder ein anderer, verkehrsmässig gut erschlossener Standort zur Verfügung gestellt werden (z.B. in der geplanten Überbauung Stadtraum HB bei der Sihlpost),
- das Gutachten der Denkmalpflegekommission, das im Auftrag der kantonalen Baudirektion erstellt wurde, zu veröffentlichen. Der SHS beruft sich auf das am 1. Januar 2006 in Kraft getretene Öffentlichkeitsprinzip, wonach eine Informationspflicht der öffentlichen Organe und individuelles Recht auf Informationszugang gilt.

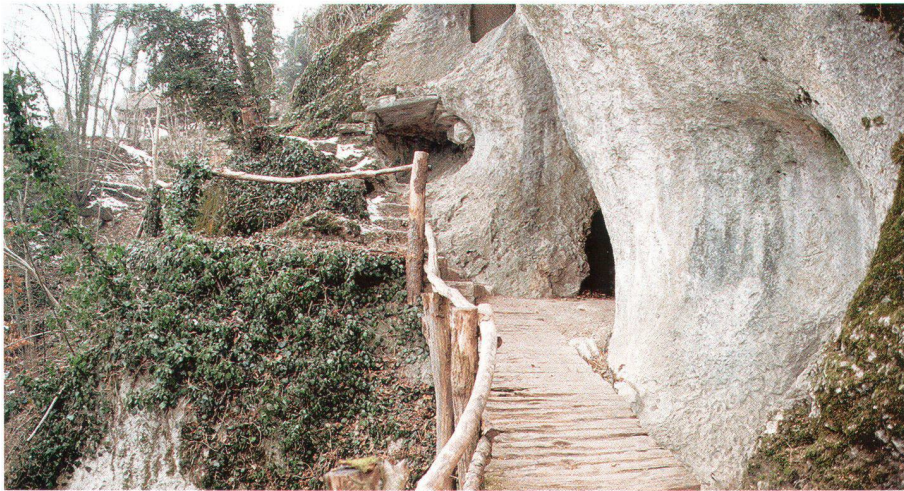
ZUFRIEDEN MIT TALER 2005

shs. 590 198 goldene Schoggitaler und 800 Jubiläumstaler konnten im vergangenen Jahr zugunsten des Heimat- und Naturschutzes abgesetzt werden. Die Aktion, die einen Reingewinn von 1,73 Millionen erzielte. Auch wenn gegenüber dem Vorjahr gesamtschweizerisch 0,6 Prozent weniger Taler verkauft werden konnten, ist Aktionsleiterin Brigitte Brändle mit dem Ergebnis zufrieden, zumal der Absatz in einigen Landesteilen kräftig zulegen konnte. «Dafür sei allen Schulkindern, Mitarbeiter(innen), den Poststellen und der Bevölkerung herzlich gedankt», meint Brändle. Aus dem Reinerlös 2005 flossen 482 065 Franken in das Jubiläumsprojekt des SHS, genauer in das von ihm vorgesehene Zentrum für Baukultur in der Villa Patumbah in Zürich-Seefeld. Für die Unterrichtshilfe und objektbezogene Öffentlichkeitsarbeit wurden aus dem Gewinn 41 007 Franken eingesetzt. Je 580 000 Franken konnten den beiden Trägerorganisationen des Talerverkaufes, dem SHS und Pro Natura zugewiesen werden, und 50 000 Franken erhielt deren «Tochter», die Stiftung Landschaftsschutz Schweiz.



Industriekultur im Kanton Bern

Aus dem Talererlös 2002 hat der Schweizer Heimatschutz verschiedene Projekte zum Thema Industriekultur unterstützt. Als erste Publikation ist soeben ein Führer erschienen: Hans-Peter Bärtschi: «Industriekultur im Kanton Bern» mit zahlreichen Fotos, Routenskizzen und einem Serviceteil. 280 Seiten. 30 Fr. für SHS-Mitglieder (statt 38 Fr.). Zu bestellen bei: Rotpunktverlag, Postfach 2134, 8026 Zürich, T 044 241 84 34, vertrieb@rotpunktverlag.ch.



Die beiden Apollogrotten erinnerten die Besucher des 18. Jahrhunderts an die Orakelhöhlen von Delphi (Bild R. Frei, Zürich)

Les deux grottes d'Apollon rappelaient aux promeneurs du XVIII^e siècle les grottes de l'oracle de Delphes (photo R. Frei, Zurich)

Schulthess-Gartenpreis 2006 für die Ermitage Arlesheim

Einzigartiger Landschaftsgarten

shs. Der Schweizer Heimatschutz zeichnet mit dem diesjährigen Schulthess-Gartenpreis die Stiftung Ermitage Arlesheim und Schloss Birseck aus. Mit ihrem Engagement und der bisher geleisteten Arbeit hat sie wesentliche Schritte zum Erhalt der Ermitage, des bedeutendsten englischen Landschaftsgartens der Schweiz, unternommen.

Mit dem Schulthess-Gartenpreis lenkt der Schweizer Heimatschutz im Gartenjahr 2006 (www.gartenjahr.ch) den Fokus auf die Ermitage Arlesheim, ein viel zu wenig beachtetes und zu wenig bekanntes, herausragendes Schweizer Kulturgut. Die Besitzerin – die Stiftung Ermitage Arlesheim und Schloss Birseck – wird für ihre entschlossene Vorwärtsstrategie belohnt und ermuntert, die grosse und kontinuierliche Aufgabe der Ermitagenpflege auch in Zukunft gewissenhaft weiterzuführen.

Idyllische Anlage

Die Arlesheimer Ermitage gehört zu den Meilensteinen der Schweizer Gartenkultur. Sie entstand 1785 auf Initiative von Balbina von Andlau-Staal, der Gattin des Landvogtes, und ihres Cousins Domherr Heinrich von Ligertz. Der typische sentimentale Landschaftsgarten entstand unter dem Eindruck der damals mit Jean-Jacques Rousseau und Salomon Gessner in Europa aufblühenden Natur-

verehrung. Nach fortlaufender Ergänzung mit Rokokoelementen wurde der Garten 1793 durch französische Truppen weitgehend zerstört und 1810–1812 unter Conrad von Andlau im romantischen Sinn wiederhergestellt. Den Namen «Ermitage» (Einsiedelei) erhielt der Garten dank einer Klausel, in der die mechanische Puppe eines Waldbruders den Eintretenden zunicht. Weitere Anziehungspunkte im bedeutendsten englischen Landschaftsgarten der Schweiz sind neben den zeittypischen Elementen die natürlichen Grotten, die attraktiven Aussichtspunkte, das Schloss Birseck und der vielgestaltige Naturraum mit den idyllisch gelegenen Weihern am Fuss des Burghügels.

Viel getan und viel zu tun

In den letzten Jahren hat die Stiftung mit grosser Unterstützung der kantonalen Denkmalpflege massgebende Schritte zur Erhaltung der hervorragend dokumentierten Anlage an die Hand genommen und ein Nutzungskonzept erarbeitet. Dieses hält fest, dass die Ermitage in erster Linie ein Ort der Stille und Abgeschiedenheit ist und bleiben wird. Damit haben sich die Verantwortlichen für einen nicht einfachen, idealistischen Weg entschieden. Das Nutzungskonzept zeigt auf, wie auf angemessene Art und Weise die Qualitäten der Ermita-

ge erhalten und der Bevölkerung weitervermittelt werden können. Mit geführten Spaziergängen, mit Anleitungen für Schulen und Jugendgruppen und mit der Veröffentlichung von Forschungsergebnissen sollen die Besucher(innen) für die Vielfalt und Sinngebung der aussergewöhnlichen Anlage sensibilisiert werden. Es gilt aber auch, die regelmässigen Unterhalts- und Pflegearbeiten auszuführen und vordringliche Sanierungsprojekte weiterzuführen oder anzupacken. So werden die sinngebenden Sichtachsen wieder freigelegt, die verwaldeten Gartenpartien herausgelöst und allenfalls einige vollständig verschwundene Gartenszenen wiederhergestellt, um so das Erlebnis der Ermitage in ihrer historischen Vielfalt dem heutigen Spazier- und Müsiggänger wieder zu ermöglichen. Für diese gartendenkmalpflegerischen Massnahmen bildet das Parkpflegewerk, welches in diesem Jahr fertig gestellt wird, die Grundlage.

Die soeben erschienene Broschüre des Schweizer Heimatschutzes «Kunst des Spazierens» stellt die Ermitage vor und inspiriert zu einem Besuch in der eindrucksvollen Anlage. Sie kann auf der Geschäftsstelle SHS, Postfach, 8032 Zürich, oder per Internet unter www.heimatschutz.ch für 5 Franken (Mitglieder gratis) bestellt werden.

Prix Schulthess des jardins 2006 à l'Ermitage d'Arlesheim

Un jardin paysager fascinant

ps. Patrimoine suisse met cette année à l'honneur, en lui décernant le Prix Schulthess des jardins 2006, la Fondation Ermitage Arlesheim und Schloss Birseck. Par son engagement et son travail, cette fondation a accompli des actions décisives en vue de la conservation de l'Ermitage, le plus éminent jardin paysager anglais de Suisse. La remise officielle du Prix aura lieu le 12 mai 2006.

Par l'octroi du Prix Schulthess des jardins à l'Ermitage d'Arlesheim, Patrimoine suisse focalise l'attention, en cette Année du jardin 2006 (www.annedujardin.ch), sur un bien culturel suisse remarquable bien que trop peu connu et reconnu à ce jour. La Fondation Ermitage Arlesheim und Schloss Birseck, qui en est propriétaire, se voit récompensée de sa stratégie dynamique et de sa détermination, et encouragée à poursuivre sans relâche la lourde tâche qui consiste à entretenir consciencieusement et régulièrement le jardin paysager de l'Ermitage.

Eminent et idyllique

L'Ermitage d'Arlesheim fait date dans l'histoire de la culture suisse des jardins. Ce parc a été créé en 1785 à l'initiative de Balbina von Andlau-Staal, épouse du bailli de l'époque, et de son propre cousin, le chanoine Heinrich von Ligertz. Ce jardin paysager sentimental typique a été aménagé alors que fleurissait en Europe la culture de la nature avec Jean-Jacques Rousseau et Salomon Gessner. Progressivement enrichi d'éléments rococo, le jardin fut largement détruit par les troupes françaises en 1793, mais reconstruit en 1810-1812 dans le style romantique sous la conduite de Conrad von Andlau. Le jardin doit son nom d'« Ermitage » à une cellule de moine dans laquelle une poupée mécanique en forme d'ermite salue les arrivants d'un hochement de tête. D'autres attractions nombreuses attendent les visiteurs de ce jardin paysager anglais le plus éminent de Suisse, notamment, outre les éléments typiques de l'esprit du temps, des grottes, des points de vue attrayants, le château de Birseck et un espace naturel d'une extrême variété, avec ses étangs idylliques au pied de la colline du château.

Beaucoup a été fait, grand travail en perspective

La fondation a entrepris ces dernières années, avec le large soutien du service cantonal des Monuments historiques, des travaux d'une importance décisive pour la conservation de ce jardin dont l'évolution historique est remarquablement documentée. Elle a élaboré un concept détaillé d'exploitation dans lequel est précisé que l'Ermitage est tout d'abord et essentiellement un lieu de calme et de solitude, et qu'il le restera. En instituant un tel principe, les responsables ont

Mais il s'agira aussi d'exécuter les travaux réguliers d'entretien et de soin, et de poursuivre ou d'entamer divers projets d'assainissement prioritaires. On rouvrira notamment au regard du visiteur différents axes qui donnaient ses dimensions et sa symbolique au parc, les parties du jardin envahies par la forêt seront dégagées, quelques mises en scène, aujourd'hui complètement disparues, seront rétablies, tout cela pour redonner au visiteur de l'Ermitage, au flâneur d'aujourd'hui, l'expérience de ce jardin dans toute sa diversité historique.

Cet espace naturel très varié, avec ses étangs idylliques au pied de la colline du château, est l'un des points d'attraction du parc (photo Ps)

Der vielgestaltige Naturraum mit den idyllisch gelegenen Weihern am Fuss des Burghügels ist einer der Anziehungspunkte im Landschaftsgarten (Bild SHS)



opté pour une formule idéaliste, mais qui n'a rien d'une solution de facilité. Le concept d'exploitation décrit comment il est possible tout à la fois de préserver les qualités de l'Ermitage et de laisser le jardin à la disposition de la population, par des moyens judicieusement proportionnés. Avec des promenades guidées, des indications pour les écoles et groupes de jeunes, la publication de résultats de recherches, les responsables se proposent de sensibiliser les hôtes de l'Ermitage à la diversité et à la symbolique de ce parc hors du commun.

Ces mesures de restauration et d'entretien du jardin, conformes aux données historiques, reposeront sur un plan de gestion qui sera terminé cette année.

La nouvelle brochure de Patrimoine suisse « L'art de se promener » présente le parc fascinant de l'Ermitage. Elle peut être commandée au secrétariat de PS (case postale, 8032 Zurich) ou par Internet (www.patrimoinesuiss.ch) au prix de 5 francs (gratuit pour les membres).

Einladung zum Ausflug nach Dornach und Arlesheim

Ermitage und Goetheanum in einem Tag!

shs. Auf seinem zweiten Ausflug im Gartenjahr 2006 bietet der Schweizer Heimatschutz den Teilnehmerinnen und Teilnehmern die Gelegenheit, unter fachkundiger Leitung die einmalige Parkanlage der Ermitage in Arlesheim sowie das Goetheanum in Dornach, das Weltzentrum der anthroposophischen Bewegung, näher kennen zu lernen.



Links: Weiher in der Ermitage in Arlesheim

Rechts: das Goetheanum in Dornach (Bilder SHS)

A gauche : étangs de l'Ermitage d'Arlesheim

A droite : le Goetheanum de Dornach (photos Ps)

Datum

Samstag, 26. August 2006
Besammlgung: 9 Uhr, Basel SBB,
Gleis 15

Programm

Vormittag

Das Goetheanum in Dornach wurde 1924 von Rudolf Steiner, dem Begründer der Anthroposophie, errichtet und gilt als Kunstwerk des orga-

nischen Bauens. Wegen seiner einzigartigen Formgebung und seiner frühen Anwendung von Sichtbeton hat das Bauwerk Aufnahme in die Architekturgeschichte gefunden. Als internationales Zentrum der Anthroposophen dient das Goetheanum als Verwaltungsgebäude, als Sitz und Tagungsort der anthroposophischen Hochschule und vor allem als Theaterbau.

Nachmittag

Die Ermitage Arlesheim ist der grösste englische Landschaftsgarten der Schweiz und ein Meilenstein der Schweizer Gartenkultur. Ein System von Wegen, Aussichtspunkten, Plätzen, Kleinbauten und Denkmälern, verbunden mit einem geschickten Umgang mit der vorhandenen Natur, lässt einen naturnah wirkenden, aber auf hohem Niveau gestalteten Garten entstehen. Dieser konnte in seinen wesentlichen Teilen bis heute erhalten werden.

Ende der Veranstaltung

ca. 17 Uhr am Bahnhof Basel SBB

Das definitive Programm wird den Teilnehmern nach ihrer Anmeldung mit der Rechnung zugestellt.

Kosten

Fr. 50.– für Heimatschutzmitglieder
Fr. 60.– für Nicht-Mitglieder
Fr. 40.– für StudentInnen
Fr. 20.– für Kinder bis 16 Jahre inkl. Führungen und Mittagessen, exkl. Getränke, Hin- und Rückreise

Auskunft

Bei Fragen geben Giuseppina Tagliarferri (Mo/Di) oder das Sekretariat des Schweizer Heimatschutzes gerne Auskunft: info@heimatschutz.ch

Anmeldung zum Ausflug nach Arlesheim

Bitte bis spätestens 7. August 2006 einsenden oder faxen (F 044 252 28 70) an: Schweizer Heimatschutz, Postfach, 8032 Zürich. Bitte rasch anmelden, die Teilnehmerzahl ist beschränkt. Bei Abmeldungen später als eine Woche vor der Veranstaltung wird der volle Kostenbeitrag verrechnet. Versicherung ist Sache der Teilnehmer(innen).

Name/Vorname			
Begleitperson: Name/Vorname			
Strasse/Nr.			
PLZ/Ort			
Telefon			
E-Mail			
Anzahl SHS-Mitglieder	Nichtmitglieder	Studenten	Kinder
Datum /Unterschrift			